

Luemschwiller



Bulletin communal d'information n°93

SEPTEMBRE 2022

SOMMAIRE

2. Mot du Maire
3. Retable
4. Aides financières pour les enfants scolarisés, au primaire, collège ou lycée
5. Vie citoyenne
- 6-7. Informations pratiques
8. Agenda

Chers Luemswilleroises, Luemswillerois,

Après un été très très chaud, j'espère que l'automne sera plus agréable.

Le PLUi est presque finalisé. Il a été arrêté par la Communauté de Communes le 28 avril 2022.

L'enquête publique aura lieu du **lundi 17 octobre 2022 à 9h au mercredi 16 novembre à 17h**. Elle se tiendra au siège de la communauté de communes du Sundgau ainsi que dans les mairies. Pour Luemswiller ce sera le **jeudi 10 novembre 2022 de 9h à 11h en mairie**. Une information plus détaillée vous sera communiquée ultérieurement.

Dernièrement, le tapis de la RD18VII a été refait. Les travaux se sont relativement bien déroulés. Je remercie les riverains qui, en grande partie, ont respecté les consignes.

Par contre, la **dévi**ation mise en place sur l'**itinéraire cyclable** « Rue de Walheim » n'est plus d'actualité depuis la fin des travaux dans la Commune de Tagolsheim. La Gendarmerie et la Brigade Verte effectueront des contrôles réguliers et verbaliseront les contrevenants.

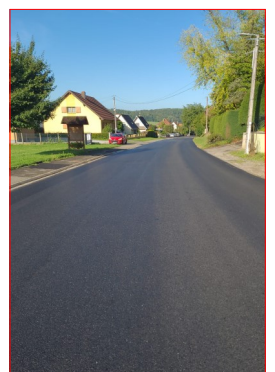
La mise en souterrain du câble 20 000V suit son cours. La fin des travaux est prévue pour le mois de décembre.

Sur ces quelques informations, je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne rentrée.

Germain GOEPFERT.



Renouvellement de la couche de roulement sur la RD18VII



RESTAURATION DU RETABLE

La campagne de dons, lancée en octobre dernier est à présent sur un rythme

« de croisière » :

restons optimistes et mobilisés,

Suite à la consultation sous procédure adaptée d'avis d'appel public à la concurrence, deux offres ont été déposées.

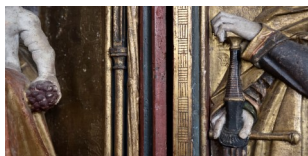
Après analyse du Cabinet Vade'mecum - assistant de maîtrise d'ouvrage et de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, le marché a été attribué au Centre Régional de Restauration et Conservation des Oeuvres d'Art de Vesoul.

Vous pourrez suivre l'avancement des travaux qui vont durer 18 mois soit :

- Page Instagram : [retable_luemswiller](#)
- Site internet : [luemswiller.fr](#) (en maintenance actuellement)



Photos de l'état actuel du retable



BON DE SOUSCRIPTION A RETOURNER A LA MAIRIE .

Oui, je soutiens la restauration du Retable de la « Vie de la Vierge » de l'église Saint-Christophe de Luemswiller.

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :
 E-MAIL :@.....
 TELEPHONE :

JE VERSE LA SOMME DE : €

EN ESPECES EN CHEQUE

EN ECHANGE DU DON, JE CHOISIS :

- UNE CARTE SOUVENIR (offerte pour chaque don supérieur à 15€)
- UN CADRE PETIT FORMAT 10x10 (pour les dons entre 20€ et 99€)
- UN CADRE GRAND FORMAT 20x20 (pour les dons supérieurs à 100€)



Chèque à établir à l'ordre du Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Christophe de Luemswiller.

Important : Les dons supérieurs à 15€ donnent droit à la délivrance d'un reçu permettant une réduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20% du revenu imposable dès lors que la résidence fiscale est située en France.

Pour rappel les dons sont déductibles des impôts : ainsi, les dons au conseil de fabrique, qui centralise les dons pour la restauration du retable en dehors de ceux faits directement à la Fondation du Patrimoine, sont déductibles à hauteur de 75% jusqu'à la fin de l'année 2022. Une façon de réduire ses impôts tout en participant à un projet patrimonial d'ampleur et qui va bien au-delà des limites de Luemswiller.

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS AU PRIMAIRE, COLLÈGE OU LYCÉE ?

Avoir un ou plusieurs enfants scolarisés peut engendrer des coûts parfois difficiles à supporter, surtout lorsque le budget familial est contraint.

De nombreuses aides financières existent pour les parents d'enfants scolarisés du CP à la Terminale. Versées sous conditions de revenus, elles peuvent représenter un soutien non négligeable pour des dépenses telles que les fournitures scolaires, la cantine ou encore l'internat.

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

Versée sous conditions de ressources, par la CAF. Réservée aux enfants ayant entre 6 et 18 ans. Destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à la rentrée (notamment les fournitures scolaires).

Le PASS'SPORT

C'est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant, de 6 à 17 ans, pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive. Peuvent en bénéficier les familles qui perçoivent l'ARS ou l'AEEH.

Les bénéficiaires recevront directement un courrier qu'ils remettront au club sportif.

AIDE À LA SCOLARITÉ EN PRIMAIRE

• Bourse de fréquentation scolaire : Certains départements accordent une «bourse de fréquentation scolaire». Elle est réservée aux parents qui doivent scolariser leur(s) enfant(s) dans une école élémentaire d'une commune voisine, en qualité de demi-pensionnaire ou de pensionnaire, en l'absence d'école dans leur commune d'habitation (conditions d'attribution variables selon département). Demande à effectuer à la rentrée et à renouveler chaque année.

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Demandes de bourses à réaliser en ligne avec le Dossier Social Etudiant (www.etudiant.gouv.fr) entre le 15 janvier et le 15 mai précédant la rentrée universitaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le Service Social de votre entreprise ou du CROUS dont vous dépendez.

AIDE À LA SCOLARITÉ AU COLLEGE

- Le fonds social collégien : Aide exceptionnelle (versée sous conditions de ressources), réservée aux élèves non boursiers, accordée par le Chef d'établissement (après passage en commission) pour couvrir une partie des dépenses liées à la scolarité.
- Le fonds social pour la cantine : Aide versée, sous certaines conditions, pour payer une partie ou la totalité des frais de cantine. Tout comme pour le fonds social collégien, ce dispositif est accordé par le Chef d'établissement.
- La bourse des collèges : Versée, sous conditions de ressources, pour financer une partie des frais de scolarité (cantine, transports, internat, etc.). Montant variable selon revenus et composition familiale. Demande à faire entre début septembre et mi-octobre via le portail «Scolarité-Services».
- Prime à l'internat : Réservée aux élèves boursiers ET internes, attribuée automatiquement.
- Aides de la Région et du Département : Ces aides s'inscrivent dans la politique définie par les collectivités locales : elles varient donc d'un département à un autre, ou d'une région à une autre.

AIDE À LA SCOLARITÉ AU LYCEE

- Le fonds social lycéen : Principe identique au collège.
- Le fonds social pour la cantine : Principe identique au collège.
- La bourse des lycées : Versée sous conditions de ressources, montant variable selon revenus et composition familiale. Demande à faire en ligne via le portail «Scolarité-Services» entre le 01/09/2022 et le 20/10/2022.
- La bourse au mérite : Aide versée aux élèves boursiers, en complément de la bourse des lycées, en cas d'obtention d'une mention à l'examen du brevet, sous certaines conditions.
- La prime d'équipement : Réservée aux élèves inscrits envoie professionnelle (Brevet de Technicien, CAP, BacPro,...) et bénéficiant de la bourse des lycées, attribuée automatiquement.
- Prime à l'internat : Fonctionne de la même façon que pour les collégiens.
- La prime à l'élève boursier reprenant sa formation : Aide s'adressant aux jeunes de 16 à 18 ans qui ont interrompu leur formation depuis au moins 5 mois et souhaitent reprendre des études à finalité professionnelle sous statut scolaire (hors apprentissage).
- Aides de la Région et du Département : principe identique au collège.

VIE CITOYENNE

DECHETS INTERDITS POUR VOTRE POUBELLE :



- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.



- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée

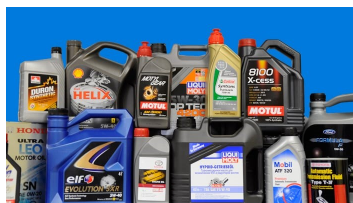


- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

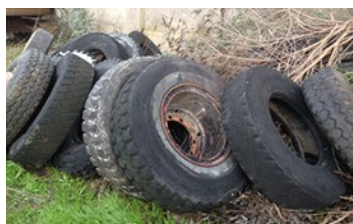


- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.



- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



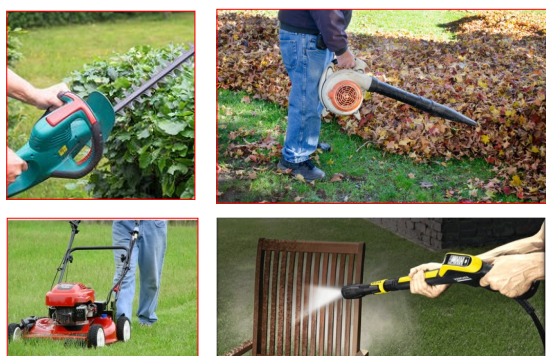
En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Voir le lien du site de la communauté de communes du Sundgau gestion des déchets :

<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/tri-et-dechets.htm>

BRUITS ET NUISANCES :

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants les jours ouvrables :



- ◆ avant 7 heures
- ◆ de 12h à 13h30
- ◆ après 20 heures

ainsi que les dimanches et jours fériés.

Un arrêté municipal est en vigueur.

BOUCHONS ET COMPAGNIE

Afin de soutenir l'association « **Bouchons et Compagnie** » qui œuvre pour l'animation et le confort au sein des services de pédiatrie des hôpitaux de Mulhouse, un collecteur de bouchons sera installé prochainement. Pensez d'ores et déjà à stocker vos bouchons.



COMMANDE GROUPEE FRUITIERS & ARBRES

La commande groupée organisée par la Com/Com du Sundgau permet de bénéficier d'arbres fruitiers et de plants de qualité à des tarifs avantageux. (voir flyer)



VENTE DE BRIOCHES

La vente annuelle de brioches a été effectuée par l'association ADAPEI le 06/09/2022.



SERVICE CIVIQUE

L'école est à la recherche d'un ou d'une jeune en service civique pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Le ou la volontaire en service civique participera à l'accueil des élèves et aux différentes activités des classes. Il ou elle accompagnera les différentes sorties scolaires, assistera les enseignants pendant la classe pour différents ateliers ou en sport et arts plastiques.

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Aucune autre condition n'est requise en particulier. Il n'y a pas de condition de diplôme ni d'expérience professionnelle. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la directrice Mme MENNEZEIN Christine au 03 89 07 00 80.



BATTUES DE CHASSE

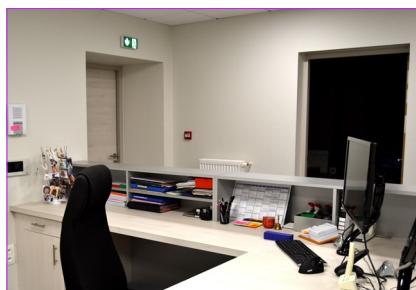
Les dates des battues de chasse saison 2022-2023 :

- 29 et 30 octobre 2022 (à confirmer)
- 12 et 13 novembre 2022
- 3 et 4 décembre 2022
- 17 et 18 décembre 2022
- 14 et 15 janvier 2023
- 28 et 29 janvier 2023



INFOS PRATIQUES

FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE



Accueil en Mairie Horaires d'ouvertures :

Lundi de 16h à 18h
 Mercredi de 16h à 18h
 Jeudi de 9h à 12h
 Vendredi : /



Accueil téléphonique :

du lundi au jeudi
 de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
03 89 25 42 55

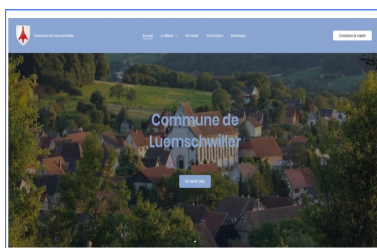


mairie@luemswiller.fr



Courrier : 7 rue de l' Ecole

Ou déposez votre demande dans la boîte aux lettres



SITE INTERNET

Pour information, le site internet de la commune « luemswiller.fr » est actuellement en maintenance.

IDENTIFICATION BOÎTE AUX LETTRES

BIEN INSCRIRE SON NUMERO DE RUE ET LE NOM DE FAMILLE SUR SA BOÎTE A LETTRES C'EST IMPORTANT !

Courriers de la poste, communications et distributions de la Commune, pour les recevoir il est important que votre nom et le numéro de votre habitation/logement soient inscrits sur votre boîte aux lettres.

Malaise, incident domestique, etc... en cas d'urgence, une boîte à lettres bien identifiée permet un accès plus rapide pour les secours.

BÜLOCH

Dernier jour d'ouverture de la décharge du büloch :
29 octobre 2022

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants sont priés de se déclarer en Mairie (inscription liste électorale, calendrier tri...).



Comité information et communication

Directeur de publication : M. Germain GOEPFERT

Impression : Mairie de Luemswiller



AGENDA

BULOCH

Dernier jour d'ouverture de la décharge :
29 octobre 2022

- 29/09/2022 : Réunion du comité fleurissement
- 22/10/2022 : Club Sans-Souci - Paëlla
- 29/10/2022 : Association Loisirs - Soirée Halloween
- 11/11/2022 : Commémoration du 11/11 avec l'UNC et les enfants de l'école
- 13/11/2022 : Repas Paroissial - Carpes frites
- 21/11/2022
au 24/11/2022 : Collecte Banque Alimentaire
- 27/11/2022 : Ecole - Vente de Noël
- 11/12/2022 : Repas de Noël des personnes âgées
- 15/12/2022 : Club Sans-Souci - Fête de Noël

